

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente régiront seules tous les contrats de vente conclus par la SCEA LA MARTINETTE (ci-après « notre Société ») et ses clients, sauf stipulations contraires spécialement prévues au contrat. Elles ne sauraient en aucun cas être écartées par les conditions générales d'achat de nos clients.

Notre société a informé son client sur les caractéristiques des biens, objet des présentes conditions générales de vente. Le fait de passer commande implique que le client reconnaisse être parfaitement informé sur les biens objet du contrat.

**Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document ou clause contraire, non prévus par les présentes, ni acceptés expressément par notre société et qui lui serait inopposable et sans leur acceptation expresse ou tacite, notre Société n'aurait pas contracté.** Le fait que notre Société ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Les présentes CGV sont complétées par nos tarifs et les éventuels accords conclus en conformité avec l'article L 441-3 et suivants du code de commerce. Ces documents et accords constituent avec les présentes CGV un tout indissociable.

## COMMANDES - RECEPTION ET ACCEPTATION

Les vendeurs ou les agents commerciaux de notre Société n'ont pas le pouvoir ni la qualité pour l'engager.

Toute commande passée par un client, auprès de ces derniers ainsi qu'auprès de notre société directement, ne deviendra définitive qu'en cas de non contestation par notre Société dans un délai de 8 jours ouvrés suivant sa réception dans nos locaux. Les commandes seront adressées au service commercial de notre Société par courrier, EDI ou e. mail et feront éventuellement l'objet de contestations par la même voie.

A défaut de contestation de la commande dans ce délai, la commande sera considérée comme acceptée et la vente sera réputée formée. Toute commande non contestée par notre Société dans les conditions ci-dessus fixées ne peut plus faire l'objet postérieurement d'aucune annulation ou d'aucun report d'échéance, l'annulation d'une commande non contestée entraînera l'exigibilité immédiate de dommages et intérêts au profit de notre Société.

Les commandes devront respecter les conditionnements de notre Société, aucune modification du conditionnement ou aucun panachage des produits à l'intérieur d'un conditionnement n'étant possible.

Notre Société se réserve le droit à tout moment de supprimer un des produits figurant sur ses catalogues ou documents commerciaux, cette suppression ne pouvant en aucun cas justifier de la part du client, quelques dommages et intérêts que se soient. Si un produit venait à être supprimé et si le client ne désirait pas porter son choix sur un autre produit identique ou similaire, son ordre se trouverait annulé de plein droit et les versements éventuellement effectués lui seraient remboursés.

Notre Société se réserve le droit de refuser toute vente ou de suspendre toute livraison aux clients pratiquant des ventes à perte, ou à prix d'appel dans des conditions dévalorisantes pour notre image de marque, ou se livrant à des actes de concurrence déloyale, ou ne respectant pas les obligations légales de traçabilité des produits et de bonne conservation et plus généralement ne respectant pas les obligations légales en vigueur.

Compte tenu du fait que les produits vendus par notre Société sont par leur nature limités dans leur quantité par sa capacité de

production soumises aux aléas climatiques, notre Société se réserve le droit de réduire ou de refuser toute commande du client, toute vente ou de suspendre toute livraison aux clients, notamment en cas de rupture de stock et satisfaire aux commandes habituelles de l'ensemble de sa clientèle internationale, sans que cela n'ouvre droit pour lui à quelque dommage et intérêt d'aucune sorte. De même, notre société se réserve le droit de refuser, réduire ou fractionner toute commande, toute vente ou de suspendre toute livraison aux clients, du client présentant un caractère anormal au plan quantitatif et notamment celles représentant plus de huit semaines de volume habituel à période comparable, sans que cela n'ouvre droit pour lui à quelque dommage et intérêt d'aucune sorte.

**Les produits commandés dans le cadre d'offres spéciales doivent faire l'objet d'une réservation ferme 6 semaines minimum avant la date de la première livraison. Le client s'engage à prendre livraison de l'intégralité de la réservation.**

## VENTES HORS DE L'UNION EUROPEENNE

Les commandes destinées à la revente hors de l'Union Européenne devront préciser le pays de destination et le nom du destinataire. Le client situé hors de l'Union Européenne s'engage à ne pas vendre les produits de notre Société dans un pays autre que celui précisé dans la commande.

Notre Société se réserve le droit de ne pas satisfaire de telles commandes si elles étaient de nature à enfreindre une quelconque exclusivité territoriale accordée à l'un de ses distributeurs ou partenaires commerciaux ou les règles ci-dessus fixées.

Le client situé dans l'Union Européenne s'interdit d'exporter les produits qui lui sont livrés, soit directement, soit indirectement en dehors de l'Union Européenne, sans l'accord écrit et exprès de notre Société et en cas de non-respect de cette stipulation, notre Société se réserve le droit de suspendre immédiatement ses livraisons.

## PRIX

Nos tarifs sont ceux en vigueur à la commande, sauf en cas de livraison sollicitée pour un délai de plus de 7 jours ouvrables après la réception de la commande. Dans ce cas, le tarif en vigueur à la date de livraison sera applicable. Nos prix sont toujours exprimés hors tous droits et taxes et frais de transport inclus et nets de tout escompte, étant précisé que nos prix sont susceptibles de varier en fonction des hausses de prix qui seront pratiquées par nos transporteurs.

T.V.A. : la T.V.A. et les autres droits et taxes sont décomptés aux taux en vigueur.

Notre Société se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment en s'efforçant de respecter un délai de prévenance de 4 semaines avant leur application à nos clients. Les commandes reçues moins de 7 jours ouvrables avant l'entrée en vigueur d'une hausse de tarif annoncée préalablement au client seront facturées au tarif en vigueur à la livraison.

**Supplément** : un supplément dont le montant est défini dans les conditions tarifaires de notre Société est à payer pour tout envoi correspondant à une facture inférieure au montant spécifié dans ces mêmes conditions tarifaires. A défaut de mention dans les conditions tarifaires, ce supplément s'élèvera à 25,00€ HT, soit 30,00€ TTC, pour tout envoi inférieur à 150€ HT.

Les prix indiqués par notre Société s'entendent, sauf spécifications contraires, pour des produits emballés, livrables dans les locaux de notre Société pour le nombre de produits indiqués dans la commande ou l'éventuel document émis par notre Société visant à réduire ou à fractionner ladite commande.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute variation de quantité commandée par le client, postérieurement à la commande, acceptée par notre Société, l'autorisera à modifier le prix de facturation et les conditions de vente en fonction du prix en vigueur à la date de modification de la commande et des conditions tarifaires qui peuvent être octroyées au client compte tenu des modifications par lui opérées dans sa commande.

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

La livraison des produits déclenche la facturation. Le prix est payable à l'adresse figurant sur la facture. Les paiements faits à des tiers ou intermédiaires sont effectués aux risques et périls du client.

Sauf convention expresse contraire, les paiements s'effectuent :

- soit à la commande
- soit à 30 jours fin de mois date de facturation

Aucun escompte ne sera octroyé pour paiement anticipé.

Lorsque le paiement aura lieu par la création d'effets de commerce, ils devront être acceptés par le client, et ils devront parvenir à notre société dans un délai de huitaine à défaut de quoi notre Société sera en droit d'exiger le règlement immédiat de la totalité du prix.

### LES PAIEMENTS SONT LIBELLES A L'ORDRE DE SCEA LA MARTINETTE

Par dérogation avec ce qui précède, notre Société se réserve le droit d'exiger le paiement comptant au moment de la livraison si la situation financière de l'acheteur semble l'exiger (ligne de crédit trop importante, non couverture par notre société d'assurance crédit, retard de paiement des précédentes factures...).

En cas de risque d'insolvabilité du client, notre Société se réserve le droit d'exiger des garanties de paiement, soit préalablement à l'acceptation de la commande, soit entre la date d'acceptation de celle-ci et la date de livraison. Si l'acheteur ne fournit pas les garanties de paiement sollicitées, notre Société pourra dans le premier cas refuser la commande et dans le deuxième cas, suspendre ou résilier celle-ci.

Le client s'interdit de retenir aucune somme exigible au profit de notre Société, pour quelque motif que ce soit. Les termes de paiement ne peuvent être retardés, sous quelque prétexte que ce soit.

Le recours à l'obligation de garantie de notre Société ou toute autre réclamation de toute nature que le client pourrait être amené à formuler sur les produits, notamment en cas de défaut de conformité ne lui permet sous aucun prétexte, de retenir ou de retarder les paiements dus.

Le droit à réductions de prix éventuelles, qu'elles soient immédiates ou différées, est expressément suspendu et subordonné au complet respect par le client de toutes ses obligations pendant la période considérée et notamment au complet paiement de toutes sommes dues à notre Société à un titre quelconque.

En cas de retard de paiement par rapport aux dates stipulées sur la facture ou dans les présentes conditions, les sommes dues produiront intérêts de plein droit et sans formalité, du premier jour de retard jusqu'au complet paiement du prix, sur la base d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette et sans préjudice de tous dommages et intérêts au profit de notre Société.

De plus, conformément aux textes en vigueur, un montant forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera dû de plein droit à notre Société par tout client qui n'aura pas réglé sa facture à son échéance. Ce forfait se cumule avec les pénalités de retard et les frais de recouvrement contentieux éventuels.

En cas de recouvrement contentieux, tous les frais correspondants seront à la charge du client en ce compris une indemnité forfaitaire de 15% du montant des sommes dues. Il est expressément prévu que tout retard dans le paiement rendra la totalité des sommes dues immédiatement exigibles et suspendra de plein droit l'exécution des contrats en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action, et ce sans que notre Société puisse être considérée comme responsable à quelque titre que ce soit du retard ainsi apporté à l'exécution des contrats, et ce y compris le cas où par exception, les délais prévus au contrat seront impératifs et sanctionnés par des pénalités de retard.

En cas de retards de paiements répétés, nous nous réservons le droit d'exiger de l'acheteur les versements anticipés pour tous les contrats de vente en cours d'exécution ou de nous désister de ceux-ci ou de résilier les commandes en cours.

### COMPENSATION

Notre Société n'accepte la compensation que lorsque les créances en cause sont réciproques, certaines, liquides et exigibles, conformément aux dispositions des articles 1247 et suivants du code Civil encadrant le mécanisme de compensation légale. Toute autre compensation est interdite sans l'accord de notre Société, conformément aux dispositions du code de Commerce. En tout état de cause, le client procédant, à une compensation, après accord préalable, indiquera quelles sont les factures affectées par la compensation afin de permettre à notre Société d'effectuer la reconstitution comptable nécessaire et d'éviter les risques d'incidents de paiement.

### POLITIQUE PROMOTIONNELLE ET PRESTATIONS DE SERVICES

Notre Société est favorable à la mise en place d'opérations de promotion ayant pour effet de promouvoir et mettre en avant l'image de nos produits et d'augmenter le volume des ventes.

Toute opération promotionnelle ne pourra être mise en place que dès lors qu'il existera un contrat préalable et écrit dûment signé par notre Société et définissant les éléments suivants :

- ⇒ les modalités de mise en œuvre de la promotion
- ⇒ les conditions financières de la réalisation de la promotion
- ⇒ la part de contribution destinée au consommateur les dates de réalisation de l'opération
- ⇒ les produits concernés par cette opération

En aucun cas les promotions mises en place par le client ne pourront conduire à utiliser les produits de notre Société comme marque d'appel pour la revente de produits qui ne seraient pas commercialisés par notre Société.

**Notre société souhaitant contrôler les modalités de diffusion de ses produits, y compris au niveau qualitatif, toute diffusion, de manière directe ou indirecte, de l'image d'un de ses produits, devra avoir obtenu de notre part un aval écrit et préalable.**

De même, notre Société se réserve la possibilité de conclure, par contrat écrit, avec ses clients, des accords de coopération commerciale, ou de services distincts, qui devront être effectivement rendus par lesdits clients, dans les conditions fixées par l'article L 441-3 et suivants du code de Commerce, ces accords devant notamment comprendre :

- ⇒ la personne en charge de la réalisation ;
- ⇒ la nature de la prestation ;
- ⇒ les moyens mis en œuvre pour la réalisation ;
- ⇒ l'intérêt commun des parties à la réalisation ;
- ⇒ le lieu de la réalisation ;
- ⇒ le moment de la réalisation ;
- ⇒ les moyens de justification de la réalisation de la prestation ;
- ⇒ la rémunération de la prestation.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces prestations de services doivent être justifiées par un véritable intérêt commun et se matérialiser par une contrepartie réelle. La rémunération sollicitée au titre de ces prestations devra présenter une proportionnalité et une rationalité économique au regard de la valeur du service effectivement rendu, conformément aux dispositions du code de Commerce.

A l'issue de la réalisation de chacune des prestations de services convenues, le client émettra une facture conforme aux prescriptions de l'article L 441-9 du code de Commerce et identifiant clairement la prestation concernée.

Le règlement de ces factures ne pourra faire l'objet d'aucune compensation, excepté dans les conditions définies ci-dessus, et n'interviendra qu'après vérification par notre Société de la réalité de la réalisation de chacun des services.

Notre Société se réserve le droit de suspendre le règlement de toutes les prestations de services accomplies par le client, dès lors que celui-ci n'aura point procédé au paiement complet de l'ensemble des sommes dues à notre Société, venues à échéance avant la date à laquelle la prestation de services doit être payée.

### LIVRAISON – TRANSPORT - DELAIS :

Les délais de livraison indiqués sur tout document émanant soit de notre société, soit du client s'entendent toujours pour des produits mis à la disposition du client dans les locaux de notre Société ou dans tout autre endroit indiqué par elle et ce quelques soient les modalités de transport des produits. Toute indication contraire figurant sur tout document ne peut déroger à ce principe.

Les délais de livraison qui ne peuvent en aucun cas être inférieurs à huit jours ouvrés peuvent être allongés du fait du recours à un transporteur. Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas donner lieu à pénalités, indemnités, dommages et intérêts, retenue, refus de livraison ou annulation des commandes.

La livraison des produits commandés après le 10 Décembre, ne pourra être garantie avant les fêtes de fin d'année.

En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers notre Société, quelle qu'en soit la cause.

Quelles que soient la destination des produits et les conditions de vente, et sauf indication contraire de notre Société, la livraison est toujours effectuée en nos magasins ou entrepôts ou en tout autre endroit indiqué par notre Société, conformément à l'Incoterm CCI 2000 « FCA locaux du vendeur ».

La livraison et le transfert des risques s'effectuent soit par la remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance des produits à un expéditeur ou au transporteur désigné par le client ou, à défaut de cette désignation, indiqué par nous, aux frais, risques et périls du client.

En conséquence, les produits vendus par notre Société voyagent toujours aux risques et périls des clients la responsabilité de notre Société étant automatiquement dérogée dès la sortie des produits de ses magasins ou entrepôts.

### RECEPTION – NON CONFORMITE

Le nombre, la conformité et l'état des produits doivent être impérativement vérifiés lors de la livraison (l'enlèvement par le client).

En cas de détérioration des produits, de non conformité ou de manquants, le client devra impérativement signaler ces événements sur le bon d'enlèvement, en faisant part de ses réserves sur celui-ci accompagné de sa signature. A défaut, la responsabilité de notre Société ne pourra plus être engagée du fait de ces détériorations ou manquants ou non-conformités.

Notre Société met tout en œuvre pour commercialiser des produits irréprochables tant au point de vue de la présentation que de la qualité. Elle garantit ses produits contre tout défaut ou vice conformément aux articles 1641 et suivants du code Civil. Si le client estimait que les produits livrés par notre Société étaient manquants ou entachés de défauts, ou de vices, les réclamations ou réserves faites par le client devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la date de livraison, conformément à l'article 105 du Code de Commerce, à défaut d'avoir été inscrites sur les documents de transport par des réserves claires, précises et complètes. Passé ce délai, aucune réclamation concernant la conformité, la détérioration des produits ou les manquants ne pourra être admise par notre Société qui sera dégagée de toute responsabilité, les produits étant réputés conformes à ce qui avait été commandé. Le client devra en outre permettre à notre Société de procéder à la constatation des défauts ou vices allégués, étant précisé que ceux-ci ne seront pris en charge que s'ils ont été constatés et avérés par notre Société. Si, après examen par notre Société, il s'avérait que les produits étaient bien entachés de défauts ou de vices, alors notre Société s'engagerait à remplacer ceux-ci gratuitement ou à les rembourser.

La garantie de notre Société est strictement limitée à l'obligation de remplacement ou de remboursement des produits défectueux ou entachés de vice et il est expressément précisé que notre Société ne sera en aucun cas tenue à aucune indemnisation de quelque nature qu'elle soit envers le client pour tout préjudice de quelque nature qu'il soit et à aucun paiement de quelques frais que ce soient du fait des défauts ou des vices entachant les produits vendus par elle. Les défauts de conformité, détériorations ou manquants ne pourront en aucun cas donner lieu au profit du client au paiement de quelques frais, pénalités, indemnités, dommages et intérêts de quelque nature que ce soit.

La responsabilité de notre Société ne pourra en aucun cas être engagée dans l'éventualité où les produits vendus auraient voyagé ou seraient entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

### FORCE MAJEURE :

Les obligations de la partie qui invoque la force majeure seront suspendues de plein droit et sans formalité, et sa responsabilité dérogée, au cas de survenance d'un cas de force majeure ou d'un événement fortuit tel que et sans que cette liste ne soit limitative : incendie, tempête, arrêt de travail quelconque, lock out, inondation, guerre, réquisition, fait du prince, émeute, gel, autre phénomène naturel, anomalies climatiques hors normales saisonnières entraînant une baisse de la production ou de la récolte, interruption ou retard dans le transport, impossibilité ou difficulté d'importation ou d'exportation, modification des lois ou règlements inhérents aux produits objet des présentes et à leur commercialisation, ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance intervenant postérieurement à la conclusion du contrat de vente et en empêchant l'exécution dans des conditions normales par la partie qui invoque la force majeure.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la partie qui invoque la force majeure s'engage à prévenir l'autre partie dans les meilleurs délais par écrit.

Si l'événement constitutif de la force majeure devait empêcher définitivement et irrémédiablement l'exécution du contrat, alors le contrat serait résolu de plein droit sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre.

### PRESCRIPTION COMMERCIALE :

Notre Société adressera au plus tard fin février de chaque année à chacun de ses clients un état d'exécution des engagements respectifs au titre de l'année civile écoulée. Cet état est destiné à permettre l'apurement définitif des créances et dettes commerciales réciproques au titre de ladite année.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Notre Société récapitulera sur cet état l'ensemble des sommes qu'elle considère devoir et lui être dues. A défaut de réponse du client sous 30 jours, le décompte sera considéré comme accepté. Dès acceptation du décompte et par dérogation aux dispositions de l'article L 110-4 du code de Commerce, aucune somme au titre de l'année civile écoulée ne pourra plus être réclamée par l'une ou l'autre des parties, pour quelque cause que ce soit.

### CLAUSE RESOLUTOIRE :

En cas de manquement grave par l'une ou l'autre des parties à l'une quelconque de ses obligations résultant des présentes conditions, le contrat de vente sera résolu de plein droit huit (8) jours après la première présentation d'une mise en demeure d'exécuter contenant déclaration de la Partie non défaillante de son intention d'user du bénéfice de la présente clause, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, et restée sans effet pendant ce délai. Il est expressément entendu entre les parties la résolution définie ci-dessus s'entend sans préjudice des dommages et intérêts éventuels que la partie à l'initiative de la résolution serait susceptible de réclamer en réparation de son préjudice.

Par ailleurs, les produits devront être restitués à première demande écrite, aux frais, risques et périls de l'acheteur qui s'y oblige sans préjudice de tous dommages et intérêts dus à notre Société.

### CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

**Sauf décision préalable contraire et écrite, et nonobstant toute clause contraire non acceptée par notre société, en application des articles 2367 et suivants du code civil, le transfert de propriété de nos produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite et inopposable à notre société.**

**Le paiement n'est réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif du règlement bancaire sur le compte de notre Société. Jusqu'au paiement intégral des articles, l'acheteur s'interdit expressément de les mettre en gage, ou de les constituer en nantissement ou warrant ou consentir sur eux un autre droit quelconque au profit de tiers pour quelque cause que ce soit. Dans le cadre normal de son exploitation, le client pourra revendre les marchandises objet du contrat et non encore réglées, sous réserve du droit pour notre société d'en revendiquer le prix payé par les sous-acquéreurs auprès du client en cas de défaut de paiement de celui-ci. La réserve de propriété sur les produits se transporte sur la créance du prix de ces produits lors de la revente par notre client initial.**

**Le client supportera tous les risques et dommages subis ou causés aux produits non intégralement payés et doit assurer la garde des produits en les conservant en parfait état. En cas de saisie, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, le client devra impérativement en informer notre Société dans les plus brefs délais afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. En cas de dégradation, destruction ou disparition des marchandises non payées, notre société sera de plein droit subrogée pour le règlement des indemnités d'assurance portant sur les marchandises en cause.**

**En cas de règlement judiciaire de l'acheteur ou de liquidation des biens, les commandes en cours seront automatiquement annulées, et notre société se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock, dans les conditions prévues par l'article L624-16 du code de commerce, et nos produits non payés en totalité ne pourront en aucun cas être compris dans son actif.**

**De convention expresse, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement et irréfragablement présumés correspondre aux créances impayées. et notre société pourra les reprendre en dédommagement de tous les montants de ses factures demeurées impayées. La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acquéreur dès leur livraison à celui-ci.**

**La commande de nos produits implique l'acceptation tacite et sans réserve de la présente clause de réserve propriété, et ce nonobstant tout document contraire émanant de l'acheteur.**

### GARANTIE – RESPONSABILITE

Notre Société met tout en œuvre pour commercialiser des produits irréprochables tant au point de vue de la présentation que de la qualité.

Afin de conserver toutes leurs qualités, notre Société recommande au client de transporter ou de faire transporter les produits dans des véhicules bâchés et fermés de manière à être protégés contre les intempéries, le soleil et les chocs.

De même, notre Société recommande aux clients de stocker les produits dans un entrepôt permettant une bonne conservation et notamment dans un lieu frais (+10 à +14°) à l'abri de la lumière, du soleil, du gel et de la pluie et sans brusque variation de température.

La responsabilité de notre Société ne pourra en aucun cas être engagée dans l'éventualité où les produits vendus auraient voyagé ou seraient entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature et notamment en cas de non respect par le client des conditions de transport et de stockage ci-dessus relatées.

Notre Société garantit ses produits contre tout défaut ou vice conformément aux articles 1641 et suivants du code Civil.

Si le client estimait que les produits livrés par notre Société étaient entachés de défauts, ou de vices, il devra l'en aviser sans retard à compter de leur découverte, par courrier recommandé avec accusé de réception en précisant les défauts ou les vices entachant les produits et en fournissant tous les justificatifs quant à la réalité de ceux-ci.

Le client devra en outre permettre à notre Société de procéder à la constatation des défauts ou vices allégués, étant précisé que ceux-ci ne seront pris en charge que s'ils ont été constatés et avérés par notre Société.

Si, après examen par notre Société, il s'avérait que les produits étaient bien entachés de défauts ou de vices, alors notre Société s'engagerait à remplacer ceux-ci gratuitement ou à les rembourser.

La garantie de notre Société est strictement limitée à l'obligation de remplacement ou de remboursement des produits défectueux ou entachés de vice et il est expressément précisé que notre Société ne sera en aucun cas tenue à aucune indemnisation de quelque nature qu'elle soit envers le client pour tout préjudice de quelque nature qu'il soit et à aucun paiement de quelques frais que ce soient du fait des défauts ou des vices entachant les produits vendus par elle.

En outre, tout dommage pouvant être occasionné par nos produits ne pourra engager la responsabilité de notre Société qu'en cas de faute de cette dernière ayant causé un préjudice réel, direct et circonstancié, conformément à la législation en vigueur.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel qui sont collectées pour les besoins de la relation client sont essentiellement les suivantes, par exemple :

- Lors de la création du compte client : ses nom, prénom, adresse électronique et/ou postale et numéro de téléphone
- Dans le cadre de la prise en compte des commandes et de l'exécution des livraisons : toute donnée permettant d'identifier le destinataire et son lieu de livraison ainsi que les modalités d'accès
- Dans le cadre du paiement des produits objets des conditions générales de vente: des données financières relatives au compte bancaire (Principalement RIB) ou à la carte de crédit peuvent être enregistrées

Les données à caractère personnel ainsi collectées, destinées au Château La Martinette), font l'objet d'un traitement dont le responsable est la SCEA LA MARTINETTE. Ces données sont collectées pour les besoins de la relation client et la vente de nos produits et sont nécessaires notamment pour l'établissement des factures et/ou pour la relation commerciale en général.

Elles seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et pendant la durée estimée pour garder un client actif. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978 modifiée et Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) n°(UE) 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement, d'effacement et de portabilité de vos données.

Pour obtenir toute information complémentaire concernant le traitement de vos données ou faire valoir vos droits au titre de ce règlement, vous pouvez transmettre votre demande à [contact@chateaulamartinette.com](mailto:contact@chateaulamartinette.com).

### INDICATEURS

Nous nous réservons la possibilité de vous adresser si nécessaire les indicateurs prévus par la loi EGALIM, et ce dès que nous en aurons connaissance.

### TRIBUNAL COMPETENT – DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, le Tribunal de Commerce de DRAGUIGNAN sera seul compétent pour toutes contestations ou pour toutes procédures liées à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation, des présentes conditions générales de vente et de toutes les opérations de vente des produits de notre Société, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'appel en garantie ou d'intervention forcée, d'assignation en référé et d'autres, et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu d'un contrat civil ou commercial.

Les présentes conditions générales de vente et toutes les ventes effectuées par notre Société sont soumises à la loi française qui régira toutes contestations relatives à leur formation, leur exécution ou leur interprétation.

### ELECTION DE DOMICILE

Notre Société élit domicile à l'adresse de son siège social : **4005 chemin de La Martinette, 83510 LORGUES**

Toute correspondance concernant les ventes réalisées par notre Société devra être envoyée à l'adresse ci-dessus pour lui être opposable.